

Charte d'animation

Infor Jeunes Tournai propose depuis plusieurs années des animations aux écoles de la Wallonie picarde ouest et aux partenaires. Afin que celles-ci se déroulent au mieux pour chacun, notre équipe a rédigé une charte.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à vous engager à respecter ces quelques règles si vous souhaitez faire appel à notre service.

- Nous vous demandons qu'un enseignant ou un membre du personnel éducatif soit présent lors de l'activité ;
- En cas d'absence du professeur ou du membre du personnel encadrant, nous souhaitons, dans la mesure du possible, être prévenu en vue de postposer l'animation;
- L'enseignant reste responsable de l'encadrement de ses élèves durant l'animation;
- Nous demandons aux élèves de faire preuve de respect à l'égard de l'animateur et du matériel d'animation;
- L'équipe d'IJ Tournai accepte une demande d'animation sur base de ses disponibilités ;
- Pour chaque animation, des critères ont été établis. Nous vous demandons d'en tenir compte pour réserver une activité.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour tout renseignement complémentaire.

D'avance merci,

L'équipe d'Infor Jeunes Tournai